

Avant que cette mesure législative ne soit adoptée, j'aimerais que le ministre se convainque lui-même que les consommateurs ont besoin de cette disposition qui les aidera à obtenir la meilleure valeur pour leur dollar de consommation.

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** A l'ordre. Je dois rappeler aux députés que si le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford) prend la parole maintenant, il terminera le débat.

**L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations):** Je viens de recevoir une invitation des plus aimables de l'honorable représentante de Vancouver-Kingsway (M<sup>me</sup> MacInnis) pour l'accompagner à des supermarchés. Je ne suis pas sûr, avec la libération des femmes et autres choses du genre, qui fournirait l'argent, ou s'il serait séant de ma part de le faire.

**Mme MacInnis:** Ce serait moitié moitié.

**L'hon. M. Basford:** Je ne suis pas sûr de ce que ma femme en penserait. Ce n'est pas tous les jours que je reçois une invitation d'une représentante aussi attrayante que l'honorable représentante de Vancouver-Kingsway.

Je ferai allusion très rapidement à un certain nombre de points qui ont été mentionnés, d'abord par le député de Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo (M. Howe). J'apprécie ses propos sur les produits dangereux et leur étiquetage et leur emballage. Je sais que le député est vivement intéressé à l'emballage sûr des produits dangereux, et j'apprécie ses commentaires à la Chambre au cours des années sur ce sujet et les communications qu'il a eues avec moi. Nous avons vu ces derniers temps, et nous verrons à l'avenir, de grandes améliorations en ce domaine, car nous avons maintenant la loi sur les produits dangereux qui traite de la vente, de l'importation, de l'emballage et de la publicité de produits estimés dangereux ou susceptibles de l'être pour le public. Nous prenons actuellement les mesures nécessaires par voie de réglementation et, au fur et à mesure de l'élaboration d'emballages moins dangereux, nous pourrions veiller à ce que les produits dangereux mais nécessaires reçoivent un emballage sûr afin d'en protéger les enfants canadiens.

Par exemple, l'autre jour encore, nous avons édicté un règlement interdisant la distribution d'échantillons d'un produit de nettoyage très caustique de porte à porte parce qu'une firme les distribuait en les glissant dans les boîtes aux lettres des portes et qu'un enfant se trouvant de l'autre côté pouvait les ramasser et se blesser grièvement. Nous avons adopté un règlement interdisant cette pratique et stipulant que les gens distribuant ces échantillons de porte à porte étaient dans l'obligation de les remettre directement entre les mains du maître ou de la maîtresse de maison. J'apprécie les remarques du député de Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo sur ce sujet et je puis l'assurer que nous ferons tout le nécessaire aux termes de la loi sur les produits dangereux pour résoudre ce problème.

Il a également parlé de consultations. J'aimerais l'assurer que tant moi-même que mes collaborateurs, au cours de l'élaboration de ce bill, avons consulté différents groupes, aussi bien ceux que j'ai mentionnés que des associations de consommateurs et des organismes tels que la

Grocery Products Manufacturers Association. Qu'il me soit permis de dire que ces consultations ne visaient pas à obtenir leur accord sur cette mesure législative, mais plutôt de permettre à mon ministère ainsi qu'aux commerçants intéressés de connaître nos positions réciproques et de rédiger une législation rationnelle traitant efficacement du problème. Ces consultations ont eu lieu par le passé et elles se poursuivront à l'avenir. Ces organismes ont évidemment toute liberté de comparaître devant le comité, comme je sais qu'ils le feront, pour y exprimer leur *desiderata* et, dans la mesure où ils convaincront les membres du comité ainsi que moi-même de la nécessité de certains changements, la législation sera améliorée en conséquence.

Je veux souligner une chose à propos de témoignages devant le comité. Bien entendu, cela est un peu présomptueux de ma part, puisqu'il appartient au comité de décider s'il veut entendre des témoins. Cependant, j'engage le comité à le faire car, je le sais, d'autres personnes que des représentants du gouvernement veulent être entendues. Je sais que la représentante de Vancouver-Kingsway, qui sera membre du comité, le recommandera, et j'espère que le comité décidera d'entendre des témoins, afin que tous les points de vue sur cette importante mesure législative visant la protection du consommateur soient exprimés au cours des audiences.

Qu'il me soit permis de dire à l'honorable représentante de Vancouver-Kingsway que j'apprécie ses remarques élogieuses sur ce projet de loi, selon lesquelles il s'attaque à de nombreux problèmes dont les consommateurs se sont plaints. Ici, je ne veux pas m'engager dans des commentaires étendus sur la question du prix unitaire. Mais qu'il me soit permis de dire deux choses: premièrement, à notre avis, et compte tenu de la mesure à l'étude, la législation américaine sur l'emballage laisse beaucoup plus à désirer qu'on ne le dit en soulignant qu'on a laissé de côté le prix unitaire. Toute la question de la prolifération est traitée dans le bill C-180 d'une façon beaucoup plus efficace que dans le bill des États-Unis. Monsieur l'Orateur, je ne devrais peut-être pas faire de commentaires sur les lois d'une autre pays. Mais je me permettrai de dire au député que c'est par trop simplifier les choses que de laisser entendre que le seul inconvénient de la législation américaine tient au fait qu'elle ne contient aucune disposition quant aux prix unitaires, et qu'en conséquence, nous nous sommes contentés de copier les États-Unis, et que, de ce fait, notre projet de loi comporte une grave lacune. Les choses ne sont pas aussi simples.

● (5.40 p.m.)

J'ajouterai que nous n'ignorons pas le problème des prix unitaires. Nous avons suivi très attentivement les discussions dont cette question a fait l'objet. Des représentants de mon ministère se sont rendus à New York, et j'ai effectué une visite au ministère de la Consommation de l'État de New York qui est à la pointe du combat en ce qui concerne les règlements relatifs aux prix unitaires. Des représentants de mon ministère ont effectué des achats dans des magasins de Washington (D.C.) où l'on expérimente les prix unitaires. Nous n'avons pas inséré cela dans notre projet de loi pour des raisons qui devront être examinées au comité.